

# Secret bancaire suisse, «l'ami américain»



MOHAMMAD  
FARROKH

Chroniqueur

@ m.farrokh@banque-finance.ch

A lire l'ouvrage de Hoyt Barber, «Banques suisses-Retour des paradis fiscaux», on se croirait revenu au bon vieux temps.

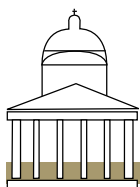
D'après ce spécialiste américain des paradis fiscaux, la Suisse a résisté avec succès aux pressions américaines et constitue toujours un havre sûr. D'où la publication de son livre, dont l'objectif est «d'offrir au lecteur la crème de la crème du monde offshore». Tant d'intérêt pour notre pays a quelque chose de confondant, et c'est à regret qu'il faut pour le moins «nuancer» le propos de cet auteur. On lui pardonne nombre d'imprécisions et de demi-vérités, par exemple que les étrangers paient moins d'impôts que les Suisses, comme si le forfait fiscal était la règle au lieu d'être l'exception.

Mais il est plus difficile de sympathiser avec son objectif visant à attirer de nouveaux clients américains aux banques suisses, dont certaines ne veulent d'ailleurs plus. Cela n'empêche pas le livre de faire comme si les Américains étaient toujours les bienvenus, mais rien n'est moins sûr. Il reste que si la sagesse est (tard) venue à certains banquiers attirés par le mirage américain, ce genre de littérature contribue à perpétuer l'image désormais mythique d'une Suisse paradis fiscal. Elle aurait pu conserver la plupart de ses atouts si les banquiers bâlois et zurichoïses, mais aussi les fonctionnaires bernois, tous animés d'une sorte d'américanophilie de «Country Fäscht» alémanique, avaient compris que les Etats-Unis sont effectivement un marché à nul autre pareil, et s'ils en avaient tiré les implications juridiques. Car Washington, contrairement à d'autres capitales, même celle d'un pays aussi fiscalement inquisiteur que la France, ne reconnaît pas la supériorité des traités internationaux sur le droit interne. Cela signifie, en pratique, que les conventions de double

imposition (CDI) conclues par les Américains, notamment avec la Suisse, n'ont pas le dernier mot en cas de conflit de droit. D'où la question de savoir si le fait de conclure des CDI, dans ce contexte, a encore un sens. A Berne, on aurait dû se la poser!

## Tirer les leçons

Toutefois, il ne faut pas confondre. Les CDI conclues avec les pays respectueux du droit international sont une bonne chose, ne serait-ce que parce qu'elles protègent (pour l'instant) la Suisse de la tentation de certains Etats de taxer leurs expatriés sur le modèle américain. La Suisse a raison de s'appuyer sur le droit, chaque fois que cela fait sens, mais elle a tort de créer de dangereux précédents juridiques en voulant à tout prix «légaliser» a posteriori ses reculades avec les Etats-Unis, dans un contexte qui relève non pas du droit international, mais de la force pure et simple. En disant les choses telles qu'elles sont, la Suisse n'échapperait peut-être pas à la livraison des noms des clients américains de ses banques, mais elle éviterait au moins de faire jurisprudence en la matière et de donner des idées à d'autres Etats, comme c'est maintenant le cas avec les «demandes groupées». Et à l'avenir, la Place financière suisse devrait aussi tirer les leçons s'imposant face aux clients américains, à savoir qu'ils sont souvent très sympathiques et que leurs qualités humaines sont indéniables, mais qu'il ne faut pas tout mélanger. On peut toujours rêver. ■



## LE CAFÉ FÉDÉRAL

### La tyrannie de la minorité

Avec un quart des sièges à l'Assemblée fédérale, la gauche est clairement minoritaire. Pourtant, son influence sur le processus législatif est telle qu'un observateur étranger pourrait la croire largement majoritaire. Prenons un cas

concret, celui de Via Sicura, le programme de sécurité routière que Moritz Leuenberger a fait adopter par le Conseil fédéral, quelques jours avant son départ. Durant la procédure, l'UDC s'était prononcée pour son rejet pur et simple, tout comme le PDC, le PLR y étant largement, mais pas totalement opposé.

Le PS, les Verts et le petit parti évangélique y étaient favorables, d'où ce commentaire paru dans la Feuille Fédérale, selon laquelle le projet aurait été plébiscité lors de la consultation. Désinformation mise à part, les fonctionnaires ayant rédigé ce texte ne cachent pas un certain mépris pour les partis ma-

ritaires. A peine retouché par la commission du conseil des Etats, Via Sicura finira donc vraisemblablement par devenir loi. La démonstration aura été faite, une fois de plus, de qui gouverne vraiment ce pays: des partis qui représentent moins de 30% de la population.